

AVIS

MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

Par délibération du 11 mai 2021, le Conseil Communautaire a fixé les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la communauté de communes Val d'Ille-Aubigné.

Le dossier de modification est mis à la disposition du public **du lundi 7 juin au mardi 13 juillet 2021** inclus. Les personnes qui auraient des observations à formuler sont invitées à les consigner sur les registres prévus à cet effet.

La modification simplifiée N°2 porte sur les éléments suivants :

Rectification des erreurs matérielles détectée

- Bâti d'intérêt architectural désigné à la Mézière au lieu-dit Biardel,
- Bâti d'intérêt architectural désigné à Melesse : la Métairie de Millé, Gaulon

Modification de certaines règles du document

- Zones UC, UD, UE, UO, UA, UG, A, N, NP : dispositions relatives aux clôtures
- Zones 2AU : dispositions relatives aux destinations des constructions, usages des sols et natures d'activité autorisées
- Zones Ah, Nh : précision concernant la volumétrie des constructions en zones Ah et Nh
- Zone At, Nt : dispositions relatives aux sous-destinations autorisées

Modification des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

- OAP Trame verte et bleue : précisions facilitant l'application, dispositions relatives aux clôtures
- OAP Patrimoine et paysage : dispositions relatives aux clôtures
- Modification du Cahier communal - La Mézière : modification de l'OAP N°3 et création d'une nouvelle OAP N°4
- Modification du Cahier communal – Melesse : modification de l'OAP N°1 La Chapelière
- Modification du Cahier communal – Saint Symphorien : modification de l'OAP N°3
- Modification du Cahier communal – Saint Germain sur Ille : modification de l'OAP N°1 Le Bois Lambin
- Modification du Cahier communal – Sens de Bretagne : modification de l'OAP N°6 Rue Beaumanoir et rue de Ph. De Volvire

Modification du règlement graphique

- Evolution du zonage UA3 vers UA4 à Melesse
- Evolution du zonage UA3 vers UA4 à Saint-Aubin d'Aubigné
- Evolution du zonage UA2 vers UA1 à la Mézière et à Melesse
- Délimitation de deux nouveaux secteur UO1 à la Mézière
- Evolution du zonage UE1 vers UE2 à Saint Germain sur Ille
- Modification du périmètre de la zone UC à Vignoc
- Modification du périmètre de STECAL habitat La Ratoulais à Saint Médard sur Ille
- Délimitation de deux nouveaux STECAL Aa à vocation activités à Montreuil sur Ille
- Délimitation de deux nouveaux STECAL Aa à vocation activités à Vieux Vy sur Couesnon
- Délimitation d'un nouveau STECAL Nt à vocation loisirs à Saint Aubin d'Aubigné
- Délimitation d'un nouveau STECAL At à vocation loisirs à Gahard
- Modification de l'emprise de l'emplacement réservé MEL-1 à Melesse,
- Suppression de l'emplacement réservé MEL-3 à Melesse,
- Modification de l'emprise de l'emplacement réservé MEL-9 à Melesse
- Création de nouveaux emplacements réservés pour les liaisons cyclables à la Mézière, Montreuil le Gast, Mouazé, Saint Médard sur Ille et à Saint Aubin d'Aubigné
- Création d'un nouvel emplacement réservé pour aménagement de carrefour à Saint Aubin d'Aubigné
- Modification de l'inventaire du bâti d'intérêt architectural désigné à Langouët, à Melesse, à Mouazé et à Montreuil le Gast
- Instauration d'une prescription «secteur de diversité commerciale : linéaire commercial » à Feins
- Suppression de la prescription « voiries et chemins à créer ou à protéger » à Saint Aubin d'Aubigné
- Modification du périmètre de l'OAP N°1 La Chapelière à Melesse

Le dossier de modification et le registre seront disponibles aux horaires d'ouverture au public dans les lieux suivants :

COMMUNES	ADRESSE
MONTREUIL LE GAST	Communauté de communes Val d'Ille Aubigné - 1, La Métairie - 35520 Montreuil le Gast
MELESSE	Mairie - 20, rue de Rennes - 35520 Melesse
LA MÉZIÈRE	Mairie - 1, rue de Macéria - 35520 La Mézière
MONTREUIL SUR ILLE	Mairie - 19, avenue Alexis-Rey - 35440 Montreuil sur Ille
ST AUBIN D'AUBIGNÉ	Mairie - 4, place de la mairie - 35250 St. Aubin d'Aubigné
SENS DE BRETAGNE	Mairie- 9, place de la Mairie - 35490 Sens de Bretagne

Le dossier de modification et le registre numérique seront également disponibles sur le site internet :

<https://www.registre-dematerialise.fr/2474>

Cet avis sera affiché dans les mairies de 19 communes et au siège de la communauté de communes Val d'Ille-Aubigné pendant toute la durée de la mise à disposition du dossier, et au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition. Mention de cet affichage sera faite au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition dans un journal diffusé dans le département.

A l'issue de cette mise à disposition un bilan sera présenté au Conseil Communautaire qui en délibérera et approuvera le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis par les personnes publiques associées (PPA) et des observations du public.